



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03

Vote	
A L'unanimité	Pour : 23
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le **21 Mars 2019**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 13h20) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) _____ (20)

REPRÉSENTÉS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) – Mme Christelle GILLES (ayant donné procuration à Mme Louisiane DEGLAS) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) _____ (03)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE _____ (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :
21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :
26 AVR. 2019

-et de sa publication le :
29 AVR. 2019

D_20190327_13
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RÉGIE DES EAUX DE TROIS-RIVIÈRES POUR L'EXERCICE 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu la délibération n°CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 autorisant Madame le Président de la Communauté d'Agglomération à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

- Vu la délibération n°02 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;
- Vu la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- Vu le débat sur les Orientations Budgétaires assorti du rapport correspondant qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 19 Mars 2019 ;
- Vu le Compte Administratif du service public communal chargé de la Gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2018 ;
- Vu le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2019, du service de l'Assainissement Collectif qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	64 250,00	013	Atténuation de charges	1 320,00
012	Charges de personnel	129 740,00	70	Ventes, Prestations de service	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	72	Productions immobilisées	
66	Charges financières	3 000,00	74	Subvention d'exploitation	
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	002	Résultat antérieur reporté	113 727,73
023	Virement à la section d'investissement	78 862,73	042	Opér. D'ordre de transfert entre section	10 000,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	40 195,00			
TOTAL		350 047,73	TOTAL		350 047,73
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes		106	Réserves	
21	Immobilisations Corporelles	113 912,76	021	Virement de la section de fonctionnement	78 862,73
23	Immobilisations en cours	567 000,00	040	Opér. d'ordre de transfert	40 195,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre section	10 000,00	001	Résultat reporté	227 155,03
	Reports de crédits	28 450,00		Reports de crédits	373 150,00
TOTAL		719 362,76	TOTAL		719 362,76
TOTAL GENERAL		1 069 410,49	TOTAL GENERAL		1 069 410,49

- Ayant entendu l'exposé de l'élu municipal, rapporteur aux Finances Locales ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

Article 1

D'Adopter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,


Jean-Louis FRANCISQUE